Renforcement des connaissances Actes professionnels réalisés dans le cadre de l'aide médicale urgente Formation inter



Intervenants

Directeur ou formateur IFA Médecin ou formateur CESU



Prérequis

Pas de prérequis attendus pour suivre la formation.



Contact

Secrétariat: 02.53.07.62.42 Mail: ifsi@ifps-vendee.fr

Inscriptions: Bordereau à retirer sur le site www.ifps-vendee.fr



Accessibilité

Accès aux personnes en situation de handicap, nous contacter



← Durée

3 jours - 21 heures

Délais d'accès: inscription à réaliser 2 mois avant la date de formation







Public concerné

Ambulanciers diplômés (12 à 14 apprenants)



Objectifs pédagogiques

- > Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglemen-
- > Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente.
- > S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques (dextérité et évaluer la qualité des actes réalisés)
- > Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée



Contenu de la formation

Tour de table pour l'expression des attentes et besoins des apprenants

> Module 1 : <u>cadre réglementaire</u> (3,5 heures)

Rappel du cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif de l'aide médical uraente ; Décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des amblanciers dans ce cadre

> Module 2: Application des actes professionnels (14 heures)

Concept d'asepsie, de qualité et sécurité des soins relevant de l'urgence ;

Principes des actes professionnels à pratiquer selon son domaine de compétences;

Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aigue, de douleur thoracique sévère;

Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin : actes détaillés dans l'annexe « référentiel de formation » de l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié : actes détaillés dans l'annexe « référentiel de formation » de l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

> Module 3 : Recueil et Traçabilité (3,5 heures)

Règles de transmission d'information et de données cliniques à la régulation médicale;

Recueils et traçabilité numérique des données nécessaires à une prise en soins en situation

Saisie numérique de données et actes de soins réalisés



Méthodes mobilisées

- > Méthode interactive : questions/réponses à partir d'un power point.
- > Séance de simulation de situations d'aide médicale d'urgence.
- > Ateliers de gestes techniques.



Méthode d'évaluation

- > Evaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- > Mesure de la satisfaction et des acquis de la formation, transférables dans l'expérience professionnel.
- > Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.
- > Une attestation de revalidation AFGSU2 est délivrée par le CESU.



Dates

Groupe 1:27, 28 et 29 janvier 2025

Groupe 2:07,08 et 09 avril 2025

Groupe 3:21,22 et 23 mai 2025

Groupe 4:04,05 et 06 juin 2025



Tarifs

555€ / apprenant

O Lieu de la formation

33 rue du Maréchal Koenig 85000 LA ROCHE SUR YON